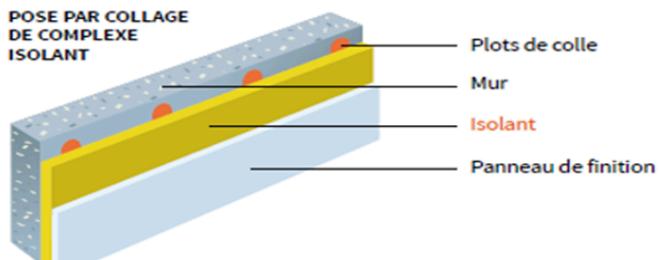


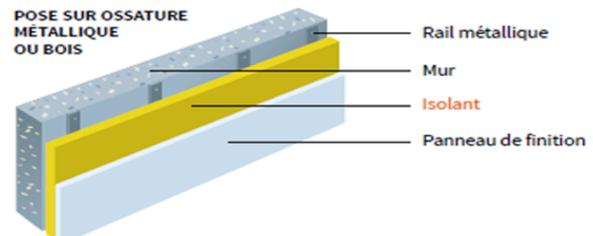
L'isolation thermique par l'intérieur (ITI)



Pose par collage ou fixation mécanique



Pose sur ossature métallique ou bois



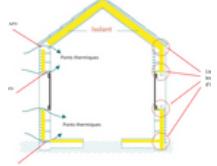
Points de vigilance

- Traiter au préalable les pathologies (humidité, moisissures) et les dégradations (fissures, fuites).
- Vérifier la qualité des enduits extérieurs : ils doivent être capillaires et très ouverts à la diffusion de vapeur d'eau (murs en pierre).
- Soigner l'étanchéité à l'air et placer un pare-vapeur ou un frein-vapeur selon le cas. Prévoir un espace technique entre cette membrane et le parement de finition.
- Poser l'isolant de manière continue, sans espaces entre les panneaux.
- Vérifier l'état des solives sur les planchers porteurs en bois.
- Prévoir une ventilation suffisante pour limiter les risques de condensation aux ponts thermiques.
- Choisir les isolants en fonction du type de mur, de la technique de pose et de l'épaisseur souhaitée.



Interactions & interfaces

- Garantir la continuité de l'isolant et de l'étanchéité à l'air afin de limiter les ponts thermiques.



- La ventilation est indispensable lors d'une isolation par l'intérieur et doit être installée en même temps que les travaux d'isolation si aucun système n'existe.



- Anticiper les changements de système de chauffage pour garantir la sécurité incendie, assurer une bonne étanchéité à l'air, éviter les surcoûts et les complications en phase chantier.



Source : ADEME, Energence, AQC, DOREMI, QCD ©



avec



France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat



Opérée par :



Cofinancé par :



Pays Fouesnantais



Haut Pays Bigouden



Douarnenez



Cap Sizun



Région Bretagne



Agence nationale de l'habitat



Coût des travaux

Le montant des travaux est compris en moyenne entre 80 €/m² et 150 €/m².

Ce montant peut être majoré en fonction de l'isolant choisi, de la finition retenue ou encore des travaux induits.

Le taux de TVA appliqué à ce poste de travaux est de 5,5 % si le logement a plus de 2 ans.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre d'un Eco-PTZ.

Il est recommandé de consulter 2 à 3 entreprises avant de vous engager avec l'une d'entre elles.



Entretien & garanties

Aucun entretien n'est nécessaire. L'isolation doit être performante pendant 50 ans. Il convient de veiller à ne pas percer la membrane d'étanchéité à l'air.

Les travaux d'isolation des murs par l'intérieur sont obligatoirement associés à une **garantie décennale**, lorsqu'ils sont réalisés par une entreprise qualifiée et assurée.



Critères d'éligibilité aux aides

Les travaux d'isolation des murs par l'intérieur doivent atteindre une résistance thermique (R) minimum de : 3,7m².K/W, qu'il s'agisse d'une rénovation geste par geste ou dans le cadre d'une rénovation globale et d'un Eco-PTZ.

La qualification RGE de l'artisan est obligatoire pour toute demande d'aides.

Pour aller plus loin :

ADEME, Dorémi, Enertech - "Travaux par étape - Les points de vigilance"

Agence Qualité Construction - Rénovation-Thermique-Bâtiments-ITI-ITE

Maisons Paysannes-ATHEBA-murs-dans-le-bati-ancien



Atouts et contraintes d'une Isolation par l'intérieur des murs

- ✓ Confort thermique accru
- ✓ Meilleure étanchéité à l'air
- ✓ Coût modéré
- ✓ Conservation de l'aspect extérieur
- ✓ Indépendant des conditions climatiques
- ✓ Aucune démarche administrative

- ✗ Complexité du traitement des ponts thermiques
- ✗ Perte de surface habitable
- ✗ Risques de condensation et d'humidité
- ✗ Moins d'inertie thermique
- ✗ Travaux intrusifs
- ✗ Réhabilitation intérieure nécessaire



avec



Le service public pour mieux rénover mon habitat



Opéré par :



Cofinancé par :



Pays Fouesnantais



Haut Pays Bigouden



Douarnenez



Région Bretagne



Agence Nationale de l'Habitat



Réseau Habitat



Agence Nationale de l'Habitat